

Conseil Municipal

Synthèse des délibérations prises au cours de la séance du mardi 29 mars 2022

Étaient présents et ont pris part aux votes : Mmes Cécile GUICHARD, Sandrine MOREL, Patricia PIQ, Séverine ROURE, Josiane VIANNET, Emmanuelle VOLPARO, et MM. Sylvain BREYSSE, Pierre CHAPUIS, Michel LASCOMBE, Michel LIOGIER, Yves PIALAT, Bruno TASSAN-DIN et Emmanuel VIDAL

Résumé des délibérations :

Approbation des Comptes 2021

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes de gestions 2021 établis par le Service de Gestion Comptable d'Aubenas pour le budget du centre d'affaires, du service de l'eau et de l'assainissement, et le budget principal de la commune.

Le conseil municipal a ensuite validé les comptes administratifs 2021 établis par le Maire, en tous points conformes aux comptes de gestion :

- *Pour le budget principal :* 429 849,00 euros d'excédent de fonctionnement et 126 120,30 euros d'excédent d'investissement. L'excédent de fonctionnement sera affecté en totalité à l'investissement 2022.
- *Pour le budget du Centre d'Affaires :* 34 766,96 euros d'excédent de fonctionnement et 23 763,76 euros de déficit d'investissement. L'excédent de fonctionnement sera affecté en totalité à l'investissement 2022.
- *Pour le budget Eau-Assainissement :* 113 514,63 euros d'excédent de fonctionnement et 28 042,93 euros d'excédent d'investissement. 63 514,63 euros seront affectés à l'investissement 2022, et 50 000,00 seront reportés en fonctionnement.

Taux des taxes locales 2022

Compte tenu des résultats antérieurs, des prévisions budgétaires et de la revalorisation des valeurs locatives par la Direction des Finances Publiques, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes sur le foncier bâti et non bâti pour 2022.

Vente de terrain

Le conseil municipal autorise la vente des parcelles cadastrées AH 250, 251 et 252 (superficie totale 2125 m²) à M. et Mme METTETAL Sylvain, au prix de 700 €.